



ATTESTATION D'EVALUATION DES CRITÈRES D'ÉCOMODULATION SOREN

N°008-2025_002

ECS de référence : PPE2_V2 N°026-2025_014

Titulaire du certificat :

LONGi Solar Technology Co. Ltd.

No.8369 Shangyuan Road, Xi'an Economic and Technological Development Zone, Xi'an, Shaanxi - CHINE

Produit concerné :

Module Monocristallin

LR7-60HVD (530W à 555W) - Bifacial biverre 120 1/2 cellules (182,2mm * 192mm) Back Contact - 0 busbars - Module avec cadre, poids : 28kg

Méthodologie :

Cahier des charges Ecomodulation SOREN critères & preuves, version 1.0 du 27 Novembre 2024, en application de l'Article 62-A de la LOI n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

La présente attestation reste valable si la modification du cahier des charges référencé ci-avant concerne les cas suivants :

- L'évolution du seuil sans changement de la méthodologie d'évaluation du critère
- Suppression d'un ou plusieurs critères (un critère non concerné par une suppression reste valable)

Résultats :

1. Critère Bilan Carbone	623,264 kgCO₂eq/kWc	<i>Méthodologie mix énergétique</i>
2. Critère Quantité d'Argent	9,61 mg/Wc	
3. Critère Quantité de Plomb	0,014%	
4. Critère Taux de contenu recyclé	Non-demandé	

Validité :

Attestation N°008-2025_002_rev0 valide du 05/11/2025 au 05/11/2026

Le Bourget-du-Lac, le 06/11/2025

Président

Franck BARRUEL